

**Séance du 05 juin 2014**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 30 mai 2014, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, Adjointes ; Mme Juzan, MM. Esmieu, Salducci, Arcouet, Lalanne, Mme Chabaud-Nadin, M. Salanne, Mme Brau-Boirie, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mmes Candillier, Belbaraka, Destin, Bensoussan, MM. Boutonnet, Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Herrera Landa, MM. Duzert, Bergé, Iriart, Nogues, conseillers municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : Mme Langlois à M. Esmieu ; M. Pocq à Mme Candillier ; Mme Meyzenc à Mme Durruty ; M. Uhaldeborde à M. Murat ; Mme Capdevielle à Mme Aragon ; M. Etcheto à M. Bergé.

**SECRETAIRE** : M. Boutonnet.

Mme Castel présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : CULTURE ET PATRIMOINE** – Musée Bonnat-Helleu – Restauration de quatre peintures et deux sculptures en cire – Demande de subvention à la DRAC Aquitaine.

Le musée Bonnat-Helleu, musée des Beaux-Arts de Bayonne, entreprend régulièrement des restaurations sur ses collections afin d'assurer la conservation des œuvres. En 2014, quatre peintures de Denis Etcheverry et deux sculptures en cire d'Antoine-Louis Barye seront restaurées.

Suite à l'avis favorable de la commission scientifique régionale de restauration et de conservation Aquitaine, ces interventions ont été confiées à des professionnels agréés par la sous-direction des Musées de France, dans les conditions suivantes :

Identification de l'œuvre ou du lot d'œuvres	Montant de l'intervention en euros HT
4 peintures de Denis Etcheverry (inv. CM 44, inv. 2014.0.1, inv. 2014.0.2, inv. 2014.0.3)	6 670,00
2 sculptures en cire d'Antoine-Louis Barye (inv. 923, inv. 924)	1 187,50

Le montant total des travaux de restauration s'élève donc à 7 857,50 € HT, travaux pouvant bénéficier des subventions de la Direction régionale des affaires culturelles (Drac) Aquitaine.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter, auprès de la Drac Aquitaine, une subvention au taux le plus élevé possible pour la restauration des œuvres visées.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.